



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

ELECTION DU MAIRE ET DES TROIS ADJOINTS

Le dimanche 09 avril 2017 à 19 heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur René BELLEMIN, maire adjoint et doyen d'âge.

Etaient présents : Mmes Marie – France CURTAUD, Virginie DALLA COSTA, Nathalie MAILLARD, Carole RAVAL et Mme Nathalie GIOVANNACI

Mrs Alexandre FAUGE, Jean Paul PERRIAT, Christian FAUGES, Alexandre VEUILLET, Francis DEVILLIERS

· ELECTION DU MAIRE

Après un appel de candidatures, Monsieur Alexandre FAUGE se présente. Il est procédé au vote.

Pour rappel : en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins **11**

Bulletins blancs ou nuls **00**

Suffrages exprimés **11**

Majorité absolue **10**

Ont obtenu :

René BELLEMIN : 01 voix

Alexandre FAUGE : 10 voix

Alexandre FAUGE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

· ELECTION 1^{ER} ADJOINT

Le Maire nouvellement élu propose René BELLEMIN. Acceptation par ce dernier.

11 bulletins, 11 pour René BELLEMIN.

René BELLEMIN est élu 1^{er} adjoint.

· ELECTION 2^È ADJOINT

Le Maire nouvellement élu propose Marie France CURTAUD. Acceptation par cette dernière.

11 bulletins, 11 pour Marie France CURTAUD

Marie France CURTAUD est élue 2^È adjointe.

· ELECTION 3^È ADJOINT

Le Maire nouvellement élu propose Jean Paul PERRIAT. Acceptation par ce dernier.

11 bulletins, 10 pour Jean Paul PERRIAT, 1 vote blanc

Jean Paul PERRIAT est élu 3^e adjoint.

Fin de réunion 20H45

Approbation du Compte Rendu du conseil municipal par tous les conseillers.

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAYOR OF SAINT-GENÈS-DE-MAJOU" around the perimeter and a central emblem.